



Plateforme des Observatoires photographiques du paysage de Bretagne

popp-breizh.fr

Document édité par le pôle paysages
de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (octobre 2020)

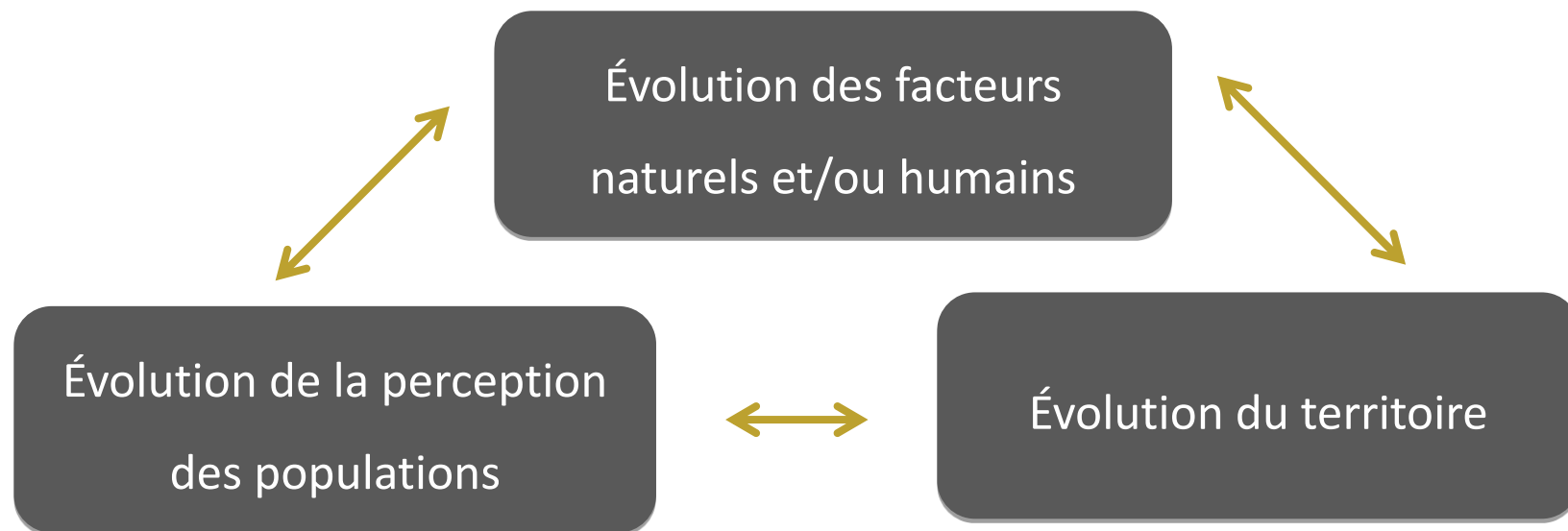
- ❶ Concevoir un OPP
- ❷ Contexte réglementaire des OPP
- ❸ Présentation de la POPP-Breizh

DÉFINITION OFFICIELLE DU PAYSAGE

\ Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du paysage - CEP -, 2000)

CE QU'IL FAUT RETENIR

- \ La CEP donne un statut juridique au paysage quotidien.
- \ Les habitants sont invités à définir et qualifier leurs paysages du quotidien.
- \ Les paysages sont évolutifs.



Le paysage est dynamique et évolue de manière complexe.

UNE SÉRIE DE PRÉCONISATIONS JURIDIQUES

\ La loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993, la convention européenne du paysage de 2000 et la loi pour la reconquête de la biodiversité, de nature et des paysages de 2016 invitent toutes les autorités compétentes (région, département, communauté de communes, agglomération, etc.) à développer une politique paysagère.

LES PRINCIPALES LIGNES DIRECTRICES

\ **Connaître nos paysages** : comprendre les évolutions passées pour mieux orienter les évolutions futures.

\ **Développer une politique spécifique** au paysage : toute autorité compétente doit développer une politique de protection, de gestion et d'aménagement des paysages.

\ Intégrer le paysage de manière **transversale** dans les politiques sectorielles (transport, urbanisme, etc.).

\ Définir des **objectifs de qualité paysagère** pour vivre dans des paysages qualitatifs.

\ Faire **participer les habitants** pour comprendre la variété des représentations et pour co-construire des actions.



Plaine de Baud, Rennes

© G. Bonnel, 2019, OPP d'Ille-et-Vilaine porté
par le Département et la DDTM 35

L'OPP, UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION

- \ L'OPP permet d'analyser les évolutions paysagères et donc, il aide à mieux connaître les paysages.
- \ L'OPP permet d'illustrer les changements du territoire.
- \ Il garde en mémoire le paysage passé et alimente l'histoire collective du territoire.
- \ L'OPP peut être conçu avec / par des habitants.
- \ L'OPP est un support de discussion entre les différents acteurs du territoire (élus, techniciens, scientifiques, habitants, etc.).



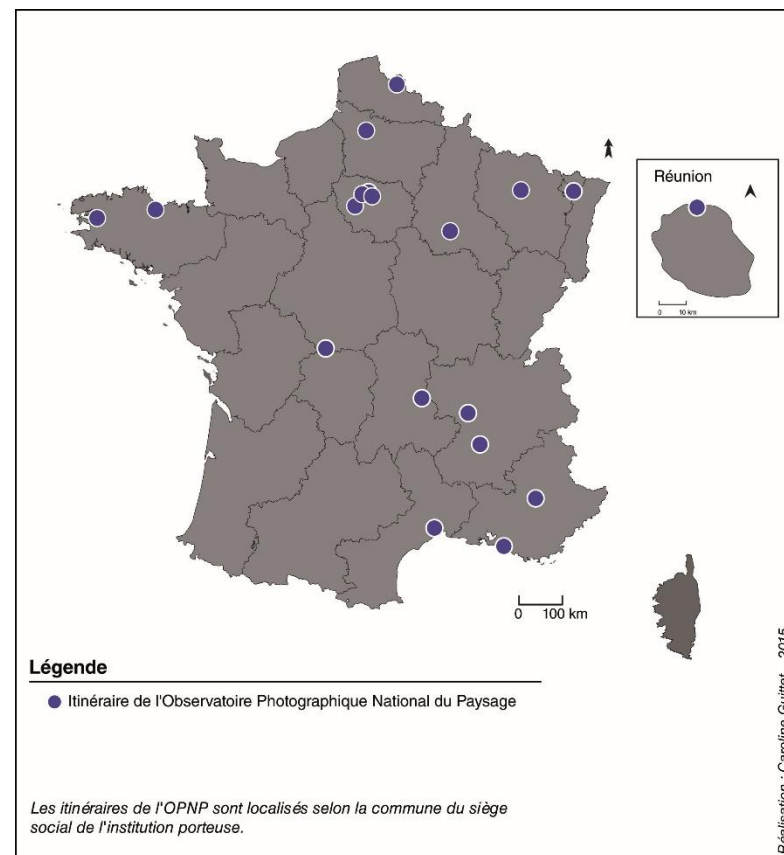
*David Lédan photographie les séries de
l'OPP du PNR du Golfe du Morbihan
© PNR du Golfe du Morbihan*

EN 1991, L'ÉTAT MET EN PLACE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE NATIONAL DU PAYSAGE

\ L'OPNP a pour objectif de dresser un portrait des problématiques des paysages français.

\ Entre 1994 et 2003, 19 itinéraires sont conçus en France. Ces 19 itinéraires composent l'OPNP.

\ L'OPNP est créé dans une vision culturalise où l'artiste photographe a pour mission de renouveler les représentations des paysages.

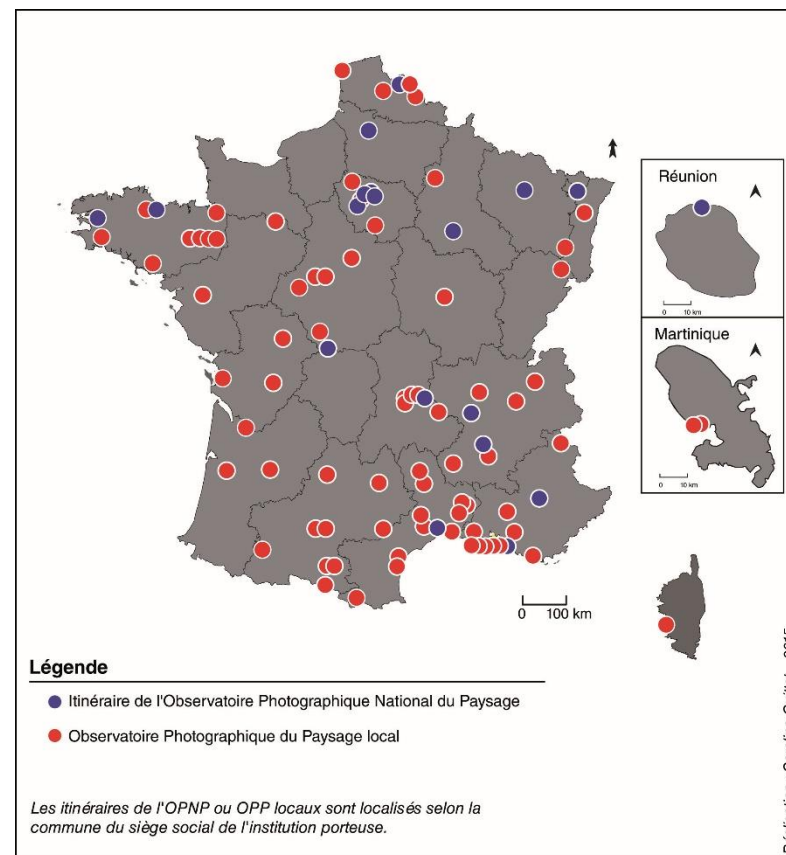


Les 19 itinéraires de l'OPNP

À PARTIR DE 2000, LES OPP LOCAUX SE MULTIPLIENT

\ Avec l'avènement de la convention européenne du paysage, les OPP locaux (sans lien avec l'État) foisonnent.

\ Ils revêtent un caractère opérationnel pour faciliter la mise en place de la politique paysagère.



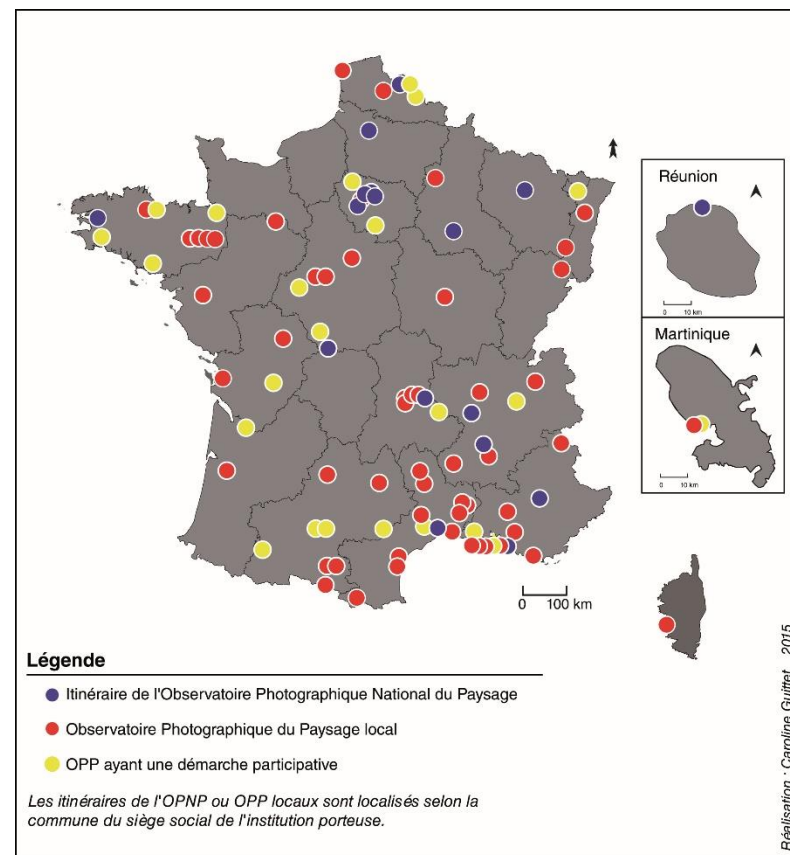
*Plus de 75 OPP sont actifs en France.
(inventaire réalisé en 2015)*

À PARTIR DE 2010, LES OPP PARTICIPATIFS SE DÉVELOPPENT

- Les OPP participatifs impliquent les habitants dans la démarche.
- Les habitants peuvent, par exemple, participer au comité de pilotage pour sélectionner les photos initiales. Ils peuvent aussi être invités à photographier leurs paysages quotidiens.



Les adhérents de l'Université du Temps Libre de Bretagne ont créé leur OPP.



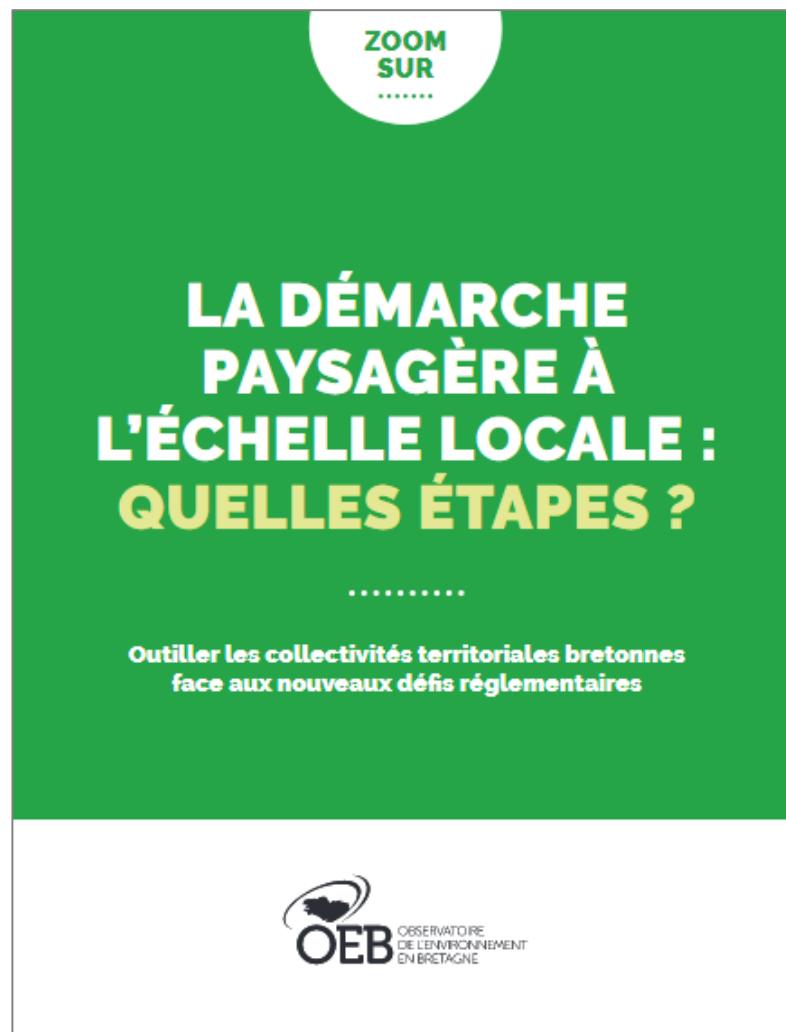
Une vingtaine d'OPP propose une démarche participative. (inventaire réalisé en 2015)

2016 : DÉFINIR LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

\ Avec la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, les autorités compétentes doivent définir des objectifs de qualité paysagère sur leur territoire en prenant en compte tant que possible les aspirations des populations.

\ Les OPP peuvent être un support de discussion privilégié pour formuler des objectifs de qualité paysagère.

\ Plus généralement, les OPP sont des outils qui sont en appui à une démarche paysagère à l'échelle locale.



<https://bretagne-environnement.fr/zoom-sur-etapes-demarche-paysagere-echelle-locale>



Nous contacter : Caroline Guittet
Cheffe de projet – Pôle paysages
caroline.guittet@bretagne-environnement.fr
02 99 35 84 86
6-A rue du Bignon – 35000 Rennes
www.bretagne-environnement.fr